

Les terrains de la colère

VILLECRESNES

PAR Q.L.

ON NE BADINE PAS avec l'environnement et les règles d'urbanisme, à Villecresnes. C'est un petit groupe de riverains de la rue Cavailles qui s'est ému d'un chantier lancé sur une ancienne grande propriété, revendue à un aménageur. La parcelle doit être divisée, pour y construire notamment des pavillons, promis à la vente. Le maire a bien délivré le permis d'aménager.

Or, la construction de quatre de ces habitations serait prévue sur un espace inconstructible. « Dans le plan local d'urbanisme (NDLR : PLU) de Villecresnes, ça s'appelle un espace paysager à préserver (EPP) », détaille Alain, montrant sur le plan de composition du futur aménagement, la zone, bien indiquée, de cet EPP. Dans le PLU de la ville, il est précisé que seuls des travaux mineurs peuvent y être réalisés. Et non des constructions. « On pond des textes de PLU et on ne les



Villecresnes. Les riverains de la rue Cavailles s'inquiètent de voir construire des pavillons sur une zone qui est selon eux interdite de construction.

respecte pas, ça sert à rien, s'insurge un autre riverain. Ici, il n'y a aucune intelligence de préservation du milieu de vie ! »

Côté ville, on assure que le permis « a fait l'objet du contrôle de légalité en préfecture », qui ne l'a pas contesté. Les riverains ont quand même saisi le préfet, et vont se rapprocher d'un avocat pour essayer

d'empêcher ces constructions. « Les problèmes qui restent à régler, en concertation avec les riverains concernent les aménagements de voirie afin de réduire les zones potentiellement accidentogènes et d'éviter les vitesses excessives dans cette rue », indique par ailleurs le maire, répondant à une autre inquiétude des riverains.